

ÉCOLES MUNICIPALES DE SPORT GUIDE 2024-2025



INSCRIPTIONS A PARTIR DU 8 JUILLET 2024 VIA INOÉ

LE SPORT : VÉRITABLE ÉCOLE DE LA VIE

L'école de sport est un lieu d'éducation, de découverte, une belle école de la vie où une attitude sérieuse et respectueuse est nécessaire.

- Être ponctuel et respecter les horaires de début et de fin de séance. Si vous êtes en retard, il est courtois de s'excuser auprès de l'éducateur et d'attendre son accord pour participer.
- Être assidu et persévérant est la base de tout progrès sérieux. En cas d'impossibilité de participer à une séance, merci de prévenir l'éducateur.
- Être en tenue sportive, vêtements propres et corps propre, c'est se respecter et respecter les autres. Se dévêtir dans les vestiaires.
- Respecter les lieux et le matériel sportif et laisser les locaux en état de propreté, y compris les vestiaires et les sanitaires.
- Durant la séance, être attentif à l'enseignement donné, écouter les conseils avec attention.
- S'entraider avec vos partenaires et ne pas leur causer de gêne, ni de désagrément.

L'amitié, la courtoisie, la convivialité, le contrôle de soi, le courage, la sincérité, la modestie, le respect des autres sont l'esprit dans lequel doivent se dérouler les séances pour favoriser l'éclosion de liens amicaux et privilégiés.

ASSURANCE : merci de vérifier si votre assurance prend en charge les secours sur pistes pour l'activité ski de fond et ski alpin.

CO-VOITURAGE : des enfants de votre école ou de votre quartier vont pratiquer la même activité que votre enfant. N'hésitez pas à vous renseigner sur la liste des inscrits pour pouvoir organiser des trajets en commun.

L'attention des parents est attirée sur le fait que la responsabilité civile ne couvre que les dommages causés à autrui et non le risque corporel. Nous conseillons donc aux parents de souscrire, pour leur(s) enfant(s), un contrat d'assurance destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées (individuelle accident extrascolaire multirisque accidents de la vie...). Ce type de contrat est par ailleurs susceptible de couvrir tout incident survenant dans la scolarité d'un enfant.

L'objectif des Ecoles Municipales de Sports est de permettre au plus grand nombre de découvrir et de pratiquer un sport.

Encadrés par les éducateurs sportifs municipaux, les débutants pourront acquérir les techniques de base et si l'activité choisie leur plaît, ils rejoindront un club pour se perfectionner. Les écoles de sport sont ouvertes pendant la période scolaire aux résidents gérômois puis aux non résidents si de la place est disponible après le 16/09/2024. .

LES ACTIVITÉS :

- EVEIL DES JEUNES ENFANTS (1 À 3 ANS) • GYMNASTIQUE • VTT • SKI ALPIN ET SKI DE FOND (PLUS D'INFOS ULTÉRIEUREMENT)

SERVICE DES SPORTS

Contact téléphonique du Lundi au Vendredi 8h30/12h -13h30/17h.



Secrétariat du service des sports et inscriptions
Lisa PERRY / Tél. : 03 29 60 60 60
service.sports@mairie-gerardmer.com



Directeur des sports :
Cyril CARRU
Tél. : 03 29 60 60 60



Éducateur sportif :
Laurent MARTIN
Tél. : 06 73 89 10 72



Éducatrice sportive :
Alice RIBAU
Tél. : 06 74 89 60 74

Centre Aquatique
et de Bien-Être
Tél. 03 29 63 22 42
06 73 89 10 71

centre.aquatique@mairie-gerardmer.com

ESPACE AQUATIQUE • BIEN-ÊTRE • BOWLING • PATINOIRE • ESCALADE
Ville de Gérardmer
Centre Aquatique
et de Bien-Être

TARIFS 2024

A	11.50€
B	17.50€
C	24.00€
D	30.00€
E	36.00€
EXTERIEURS INSCRIPTIONS À PARTIR DU 16/09/2024	110€

Le règlement s'effectuera à la fin de l'année scolaire à réception d'une facture.

ACTIVITÉ ÉVEIL DES LOUPIOTS

1^{er} et 3^{ème} trimestre

A compter du Vendredi 20 septembre 2024

Au Gymnase Kléber

Alice : **06.74.89.60.74** - Places limitées

Les vendredis de 9h à 9h45 au Gymnase Kléber pour les enfants accompagnés d'un parent (ou assistantes maternelles, grands-parents). Le but de ces séances est l'épanouissement et le bon développement de l'enfant, sécurisé par la présence des parents à travers des jeux de ballons et des parcours gymniques adaptés à l'âge de chacun. L'inscription est possible en cours d'année scolaire si des places sont encore disponibles. Des séances piscine seront proposées à partir du mois de mai.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé
- Etre âgé de 6 mois à 2 ans et demi au 01/07/2024
- Etre vêtu d'une tenue sportive et d'une paire de chaussons antidérapants
- Prévoir une couche, des lingettes et une bouteille d'eau.



ÉCOLE DE GYMNASTIQUE FILLES / GARÇONS

A compter du Lundi 16 septembre 2024 jusqu'à fin juin 2025 - Au Gymnase Kléber
Laurent : 06 73 89 10 72 - Places limitées

Horaires adaptés en fonction du nombre d'inscrits.

• Les Lundis :

16h45-17h30 de 2 ans et demi à 3 ans et demi
17h45 -18h30 de 3 ans et demi à 4 ans et demi

• Les Mardis :

16h45-17h30 de 4 ans et demi à 5 ans et demi
17h45 -18h30 de 5 ans et demi à six ans et demi

• Les Jeudis :

16h45-17h30 de six ans et demi à huit ans et demi
17h45 -18h30 de 8 ans et demi à 10 ans et demi

au 1^{er} juillet 2024

L'objectif est de développer chez l'enfant : détente, souplesse, équilibre, agilité, pour le préparer à participer aux entraînements d'autres clubs. L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Tenue de sport obligatoire (short, maillot, survêtement et ballerines de gymnastique).
- Une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant

ÉCOLE DE VTT

A compter du Mercredi 18 septembre 2024

1^{er} et 3^{ème} trimestre

Places limitées

Les mercredis de 9h30 à 11h00 pour les initiés. De 13h30 à 15h pour les enfants confirmés. De 15h15 à 16h45 pour les experts. Le but de ces séances sera d'améliorer ses capacités techniques, d'endurance et une belle découverte de notre environnement.

Vous serez informé la veille de chaque séance du lieu de rendez-vous par sms. Une activité de repli sera proposée en cas de mauvais temps. Le lieu de rendez-vous sera différent tous les mercredis (Bas-Rupts, Grosse Pierre...). Le but de ces séances est d'initier les enfants à la pratique du VTT et de développer leur équilibre, leur adresse, leur endurance et le maniement du vélo. Remise d'un livret d'apprentissage en fin de cycle «Savoir rouler à vélo». L'encadrement est assuré par 2 éducateurs sportifs de la Ville de Gérardmer.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Savoir faire du vélo sans roulettes
- Certificat médical vivement conseillé pour la pratique de cette activité
- Avoir son VTT en état et adapté à la taille de l'enfant, un casque et des gants sont obligatoires
- Bidon d'eau
- Une paire de baskets propres en cas de séance en salle si mauvais temps
- Enfant de 5 ans et demi à douze ans et demi, le 1^{er} juillet 2024

Lors de la première séance, des groupes de niveau homogène seront constitués.

Initiés :

- Savoir rouler sans roulettes
- Rouler sur le bitume
- Contrôler sa vitesse sur pente douce

Confirmés :

- Savoir rouler sur chemin large
- Tenir debout sur les pédales
- Contrôler sa vitesse avec les deux freins

Experts :

- Savoir rouler en ligne droite en lâchant une main
- Changer ses vitesses en douceur et au bon moment
- Rouler sur sentier d'un mètre de large

LAURENT : 06.73.89.10.72





TARIFS

Codes A/B	70€
Codes C/D/E + tarif communautaire	110€
Tarifs extérieurs	140€

Une adhésion donne un accès illimité à l'année à la piscine et à la patinoire sous condition d'encadrement et d'âge de septembre à juin. Inscriptions directement auprès du Centre Aquatique pour ces activités.

A partir du 16 septembre 2024

JARDIN AQUATIQUE

**de 3 à 6 ans
Mercredi de 14h15 à 14h45**

Le but de ces séances est de permettre aux enfants, pendant une situation de jeux et dans une ambiance chaleureuse et sécurisée, de conquérir leur autonomie dans l'eau.

- Séance encadrée par un maître-nageur sauveteur et surveillance faite par un deuxième maître-nageur. La répartition horaire et la création de groupes de niveau s'effectuera lors de la 1^{re} séance.
- Prise en charge à l'entrée de la piscine et sortie des bassins par un agent du Centre Aquatique.
- Le port d'un maillot de bain adapté est obligatoire ainsi que le port du bonnet de bain.
- Certificat médical d'aptitude conseillé

ÉCOLE DE NATATION

**A partir de 6 ans et +
Lundi de 17h15 à 18h**

Le but de cette école est d'amener les enfants à maîtriser les techniques de nage et de permettre l'inscription aux différentes activités aquatiques en clubs ou en loisirs.

- Encadrement et surveillance par un maître-nageur sauveteur.
- Port du bonnet de bain obligatoire
- La répartition des groupes de niveaux s'effectuera lors de la 1^{ère} séance.
- L'accès à l'école de natation est autorisée aux débutants familiarisés (immersion de la tête acquise) après évaluation par les maîtres-nageurs
- Certificat médical conseillé
- Les séances seront interrompues pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones en février) et lors des vidanges

**Renseignements et paiement au Centre Aquatique et de Bien-Être au 03.29.63.22.42 ou :
centre.aquatique@mairie-gerardmer.com**

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

A retourner au Centre Aquatique et de Bien-Être
Remplir une fiche par enfant

Jardin Aquatique

École de Natation

Nom :

Date de naissance :

École : Classe :

Adresse : Code postal :

Tel portable principal :

Tel portable secondaire :

Email :

Date : Signature :

